

FAITS-DIVERS

Procès Civis : même absent, Salvan plombe Fontaine et Caderby

Clicanoo.com | publi le 17 mars 2011 | 06h31

Excusé pour raison de santé, Hugues Salvan a pourtant marqué le procès des marchés truqués de la Civis, hier. Ses déclarations mettent directement en cause Michel Fontaine et Willy Caderby dans "la pompe à fric" qu'est la Semita. Les deux intéressés s'en défendent. Le président de la Civis évoquant des propos que l'ex-maire de Saint-Philippe "ne pensait pas sur le fond".

Textes : Etienne Mvé et Ludovic Robert Photos : Jean-Claude François et Ludovic Laï-Yu

Malade, Hugues Salvan est excusé du procès des marchés truqués de la Civis. C'est son avocat, le bâtonnier Georges-André Hoarau, qui le représente. Mais malgré son absence, l'ancien maire de Saint-Philippe est en passe de devenir la bête noire de Michel Fontaine. Depuis le début de ce procès, lundi dernier, la responsabilité du président de la Civis a toujours été écartée par ses coprévenus. C'était sans compter sur les propos explosifs d'Hugues Salvan, rapportés hier par le tribunal et largement exploités par le ministère public. "J'ai très mal vécu la création de la Semita qui a été orchestrée bien à l'avance par M. Fontaine et M. Caderby. Ils se sont arrangés pour que le marché de l'infogérance soit attribué à cette Sem (société d'économie mixte) qui n'est ni plus ni moins qu'une pompe à fric", déclarait l'ancien maire de Saint-Philippe lors d'une de ses auditions aux enquêteurs. Pour lui, Michel Fontaine serait donc mêlé à ces marchés truqués depuis le début - la Semita étant une constante dans cette affaire - et notamment à celui dit de l'infogérance.

"PEUR D'UN CLASH POLITIQUE"

Des dires sur lesquels l'intéressé a été invité à s'expliquer par le procureur, Raphaël Balland. "Cette Sem avait pour objet de permettre des économies d'échelle à la Civis. Et le conseil (auquel appartenait M. Salvan) a accepté cette création. Comme le marché de l'infogérance, qui s'est décidé de manière collégiale, a répondu l'élu. M. Salvan a tenu ces propos alors qu'on était dans une période extrêmement tendue. Dans ces moments, on dit des choses qu'on ne pense pas sur le fond". Un avis partagé par plusieurs autres protagonistes du procès, également interrogés sur les affirmations d'Hugues Salvan. Au moment des faits, les deux hommes politiques du Sud étaient, en effet, en conflit. Un affrontement qui portait sur des questions de soutien à des candidats aux élections législatives. Mais Hugues Salvan va plus loin. À partir de février 2003 et la création du Syndicat mixte de coopération du Sud (SMCS) qu'il préside, le maire de Saint-Philippe reprend la compétence informatique des communes de la Civis. Il est donc concerné par ce marché d'infogérance, conclu quelques semaines plus tôt avec la Semita. Mais cette Sem semble facturer des prestations fictives, que le SMCS est en charge de contrôler. Et, toujours selon les déclarations d'Hugues Salvan, le syndicat qu'il préside n'est qu'"une boîte aux lettres". Et d'indiquer aux enquêteurs qu'il ne pouvait pas remettre en cause le marché de l'infogérance "par peur d'un clash politique", avec la Civis et Michel Fontaine, qui aurait conduit à l'isolement politique de Saint-Philippe.

"IL Y A UN AMALGAME"

Des propos qui donnent, une nouvelle fois, un rôle prépondérant au président de la Civis dans la gestion de la Semita...

Pour Michel Fontaine, "la Civis ne pouvait pas être le père fouettard du SMCS, je n'en avais pas le pouvoir. Ce syndicat a été créé sur recommandation de l'État. Il ne pouvait être dissous qu'après avis du conseil communautaire et de tous les conseils municipaux. De plus, quand le problème des facturations m'a été signalé, j'ai sollicité le préfet en personne pour organiser une réunion et régler cette question". La "peur" du maire de Saint-Philippe était donc infondée selon l'élu. Mais les témoignages, cités hier par la présidente du tribunal, Nathalie Ramage, ne s'arrêtent pas à Hugues Salvan. Toujours lors d'auditions par les enquêteurs, Willy Caderby, que Michel Fontaine aurait placé à la tête de la Semita, déclarait que le président de la Civis était "le patron" de cette Sem. Dires qu'il a réfutés hier, arguant les avoir prononcés "sous la pression en garde à vue". De même que l'intervention de Michel Fontaine pour l'accession à son poste. Cependant, l'ex-PDG de la Semita a reconnu avoir recruté des "personnes sur indications de certains maires". Et de citer, parmi d'autres, "Payet (Petite-Île), Salvan et Fontaine". Des emplois fictifs qui ont déjà été jugés lors d'un procès consacré à la banqueroute de la Semita, en avril 2008. Les déclarations de certains salariés ont cependant été reprises hier. Ceux-ci indiquaient alors avoir été recrutés "sur recommandations de Michel Fontaine". Point sur lequel l'intéressé s'est ardemment défendu : "Un maire reçoit beaucoup de gens qui viennent lui demander un emploi. Je reçois même des demandes des services de l'État dans ce domaine. Dans ce cas, j'écris la carte habituelle qui invite un employeur à regarder telle ou telle situation. Mais je ne suis pas intervenu dans le recrutement à la Semita, il y avait un directeur qui avait tout pouvoir de le faire". Et d'ajouter : "Je suis président de la Civis, qui est actionnaire dans des sociétés d'économie mixte (dont la Semita à l'époque). Quand il y a un problème dans ces Sem, on pense directement à la Civis. Or je n'ai aucun droit sur ces sociétés, je reçois juste les bilans. Il y a un amalgame"

Michel Fontaine, un ton au-dessus

Hier, nous vous évoquions l'ambiance empreinte de malaise et de flottement qui régnait lors de certaines interventions de prévenus au premier rang desquelles l'ancien DGS de la Civis, Jean-Marc Laurent. Ce mercredi, l'ambiance semble s'être réchauffée. Calme et silencieux ces derniers jours, Michel Fontaine est effectivement apparu plus ferme dans ses réponses à la présidente du tribunal, Nathalie Ramage. Qu'il s'agisse des marchés de "l'équipement" ou de "l'extension", le président de l'intercommunalité s'est montré plus incisif dans la tonalité et la posture adoptées, particulièrement

lorsqu'il était interrogé par le parquet.

Mahmad Mallam Rashed Sajed fatigué ?

Après trois journées de procès, l'ancien directeur informatique de la Civis serait, selon nos informations, "très fatigué". Selon un de ses proches, cette fatigue physique mais aussi psychologique pourrait s'expliquer, entre autres, par le fait que l'audience tourne beaucoup autour du prévenu. "Il lui est difficile de se retrouver seul face à presque tous", confiait, sur ce point, le ténor du barreau parisien, Me Bernard Cahen. Pour cause, nombreux sont les prévenus à avoir pointé du doigt l'ancien responsable de la Civis et de la Semita concernant les différentes affaires examinées sur le socle de ce procès.

Balland tacle Gangate

"Monsieur Gangate connaît mieux le dossier que moi ? C'est fantastique", répond le vice-procureur Raphaël Balland à un des deux avocats de Michel Fontaine, Me Djalil Gangate. Une réplique intervenue, ce mercredi matin, lors de l'examen des faits de l'affaire du marché de "l'équipement". Après l'évocation d'un échange "cordial" entre le vice-procureur et Me Emmanuel Daoud, ce mardi, c'est donc son confrère réunionnais qui était visé par une nouvelle réplique. La grande mêlée continue.